

janvier 2024

Groupe de travail de validation des lignes directrices en français

Termes de Référence



FONCTION Agir à titre d'expert dans la validation de la traduction française des directives cliniques, des déclarations de consensus clinique, des mises à jour techniques et des déclarations de principe produites par la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC).

OBJECTIFS

1. Examiner et valider l'exactitude et la cohérence de la traduction française des directives cliniques de la SOGC.
2. S'assurer que le contenu traduit conserve le sens, le contexte et le ton des documents originaux.
3. Agir à titre d'expert en terminologie clinique de l'obstétrique et de la gynécologie en anglais et en français pour la SOGC.
4. Fournir des recommandations d'amélioration, si nécessaire, afin de rehausser la qualité des traductions en français.

COMPOSITION DU COMITÉ

Le groupe de travail sera composé d'un groupe diversifié d'obstétriciens-gynécologues, d'affiliés de la SOGC et de résidents possédant une expertise en obstétrique-gynécologie et des compétences linguistiques en français et en anglais.

MANDAT Indéterminé.

QUORUM Le quorum est défini comme étant 50 % + 1 des membres du comité.

RAPPORT Le groupe de travail relève du directeur de la recherche de la SOGC.

PROCESSUS DE DÉCISION

Bien que tous les efforts raisonnables soient déployés pour parvenir à un consensus, si un vote est nécessaire, 50 % + 1 des membres du groupe de travail présents constitueront une majorité,

RÉUNIONS

Le groupe de travail devrait tenir une vidéoconférence par an. Des réunions supplémentaires par vidéoconférence peuvent être programmées tout au long de l'année si le groupe de travail le demande pour discuter de documents spécifiques en cours d'examen.

La réunion annuelle du groupe de travail servira à discuter des procédures du groupe de travail et à les réviser si nécessaire.

Le travail du groupe de travail devrait représenter entre 10 et 30 heures par an.

Les membres sont censés assister à la réunion annuelle et examiner jusqu'à trois documents de lignes directrices par an.

janvier 2024



PROCESSUS DE SOUMISSION ET D'EXAMEN DES DOCUMENTS

La SOGC fournira au membre du groupe de travail désigné les documents relatifs aux directives traduits en anglais et en français à des fins d'examen. Le membre du groupe de travail désigné examinera les documents dans les délais proposés par le responsable de la recherche de la SOGC. Si l'échéancier proposé ne convient pas au réviseur, ce dernier négociera un échéancier ajusté avec le directeur de la recherche de la SOGC.

ATTENTES

- Les membres doivent être des membres en règle de la SOGC.
- Les membres doivent assister à l'assemblée générale annuelle.
- Les membres doivent parler couramment l'anglais et le français.
- Les membres doivent avoir une expérience significative de la terminologie de l'obstétrique et de la gynécologie en anglais et en français.

CONFIDENTIALITÉ

Les membres du groupe de travail doivent respecter une stricte confidentialité quant au contenu des documents examinés. Toute inquiétude concernant des violations de la confidentialité doit être signalée au responsable de la recherche de la SOGC.

COORDONNATEUR

Le personnel de la SOGC coordonnera la distribution des documents à examiner et programmera la réunion annuelle de la commission de validation, ainsi que toute réunion supplémentaire demandée par la commission.